

ALERTE METEOROLOGIQUE
VIGILANCE ORANGE VENTS VIOLENTS
ET JAUNE VAGUES SUBMERSION

DESTINATAIRES : cf listings (cf liste page 2)

Dans le prolongement de son précédent message diffusé à 10h00 le 5 mars 2017 le préfet du Finistère, au vu des informations transmises par METEO-France a décidé d'activer son COD et de mettre en alerte **les maires et les services pour les phénomènes « VENTS VIOLENTS» et « VAGUES SUBMERSION » en fonction des secteurs concernés.**

1) VENTS VIOLENTS VIGILANCE ORANGE

PERIODE A RISQUE : jusqu'à 13h00

NIVEAU D'ALERTE : rafales jusqu'à 150 sur la côte, 110 à 130 km/h à l'intérieur des terres.

EVOLUTION + CONSEQUENCES POSSIBLES + CONSEILS DE COMPORTEMENT :
ci après

2) Phénomène VAGUES SUBMERSION MARINE – VIGILANCE JAUNE

PERIODE A RISQUE : jusqu'à 16h00

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires :

- ✓ **Prendre toutes mesures de prévention des risques** susceptibles de se produire :
 - **Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ;** préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
 - **Alerter / informer la population** du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
 - **Interdire par arrêté et barrières l'accès piéton et routier au littoral particulièrement exposé aux risques, ainsi que le stationnement.** Outre le risque de submersion, les fortes vagues sont susceptibles de **happer** des badauds, de générer des **projections de galets**, de rompre les **digues, cordons dunaires, etc.**
 - **Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.**
 - **Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.**
- ✓ **De consulter, pour plus d'informations, les sites internet ci-dessous.**
- ✓ **Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute.**

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, opérateurs, associations, ...) :
TSVP

Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, opérateurs, associations, ...) :

- ✓ De prendre connaissance des bulletins de prévision
- ✓ De vous informer régulièrement sur le phénomène :
 - sur le site Internet gratuit de Météo-France (www.meteofrance.com) : cartes de vigilance et bulletins de suivi qui intègrent les conséquences possibles et conseils de comportement
 - auprès du **répondeur gratuit** de Météo France (bulletins dès le niveau orange) : **05.67.22.95.00**
 - auprès d'un opérateur météo" (Météo France ou tout autre opérateur)

 - ainsi que les conditions de circulation :
 - sur www.bison-fute.gouv.fr (notamment pour RN 12, 164 et 165)
 - <http://www.finistere.fr/Inforoute29>
- ✓ De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.
- ✓ Avis aux services de l'Etat, utilisateurs du PORTAIL ORSEC : Un dossier de suivi de l'événement va être ouvert dans l'onglet "aléas spécifiques".

Le préfet demande :

- d'éviter impérativement de se déplacer sur les petites routes celles-ci étant susceptibles d'être coupées par des arbres.
- D'arrimer solidement tout ce qui est susceptible d'être arraché (dans les jardins, les propriétés, sur les bâtiments,,,))
- de ne pas se promener en forêt ni sur le littoral
- de ne pas intervenir sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol.
- En ville, être vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

Fait à Quimper, le 6 mars 2017 à 09h30

Pour le Préfet
Le sous-préfet, directeur de cabinet
dans le cadre de la permanence

SIGNE
Jean-Daniel MONTET-JOURDRAN

ANNEXE 1 : liste des destinataires

- ✚ METEO :
 - GALA « alerte toutes mairies » + GALA « ALERTE METEO services + opérateurs + sécurité civile »¹
 -